

# Travail en hauteur : pylône - toiture - château d'eau

(Durée estimée : 14h)

## Objectifs

- Connaître la réglementation relative au travail en hauteur
- Connaître les principales protections collectives et équipement de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation
- Maîtriser l'utilisation des E.P.I et la mise en place de points d'ancrage et de ligne de vie temporaire

## Contenu de la formation

### Formation théorique

- La prévention - les statistiques - l'évaluation des risques
- Approche réglementaire du travail en hauteur
- Les protections collectives, les échelles, les escabeaux, les échafaudages, les nacelles
- Les différentes catégories d'E.P.I, les normes
- Les différentes techniques utilisées dans le cadre de travaux en hauteur (retenue, maintien au travail, antichute)
- Présentation des différents E.P.I spécifiques au travail en hauteur, vérifications, entretien, stockage
- Explication de la force choc et de l'effet pendulaire

### Formation pratique

- Analyse du site : choix des équipements du technicien, contrôle avant utilisation du matériel et réglage du harnais
- Choix de la technique d'assujettissement en fonction du site
- Choix des E.P.I en fonction de la situation (longes, antichute à rappel automatique, coulisseau)
- Réalisation de points d'ancrages provisoires et pose de lignes de vie (horizontale et verticale)
- Déplacements horizontaux et verticaux
- Utilisation des systèmes antichute sur support d'assurage flexibles et/ou rigides
- Poste de travail, installation d'équipements

## Moyens pédagogiques

Exposés didactique, démonstration  
Exploitation individuelle et démonstration de chacun

## Moyens techniques

Vidéoprojecteur, équipements de protection individuelle et collective

## Modalités d'encadrement

Formateur expérimenté et spécialiste en travail en hauteur

## Evaluation des acquis

Tests de connaissance théorique  
Contrôle continu pour la partie pratique

## Pré-requis

Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail. Etre âgé de 18 ans minimum et ne pas avoir le vertige

## Public visé

Toute personne qui est amenée à utiliser des E.P.I dans le cadre de sa fonction afin de réaliser des travaux sur pylône, toiture et/ou château d'eau